

là quelque critère sur lequel le gouvernement peut s'appuyer. Je dois avouer qu'il m'a semblé que le président du Conseil du Trésor parlait avec grande assurance, si je puis dire—je ne veux pas faire d'allusion blessante à cet égard—de sa sagesse et de son objectivité.

L'hon. M. Drury: A juste titre, c'est certain.

L'hon. M. Stanfield: Il dit que c'est à juste titre, monsieur l'Orateur.

M. Baldwin: Là aussi, il riait en le disant.

L'hon. M. Stanfield: Je voudrais faire remarquer que nous avons affaire uniquement à ses vues personnelles et à celles de ceux qui sont ses partenaires lorsqu'il s'agit de savoir s'il est raisonnable ou non. La véhémence des attaques qu'il a dirigées, non pas contre ses adversaires mais contre le syndicat, et la virulence avec laquelle il s'en est pris aux mobiles du syndicat font que je trouve cette objectivité assez suspecte, c'est le moins que je puisse dire.

Je ne voudrais pas retenir l'attention de la Chambre outre mesure, mais voici les données de la situation: le gouvernement adopte une position rigide qui est raisonnable à ses yeux, et il refuse d'aller au-delà. Il pose comme principe que quiconque laisse entendre qu'il devrait aller au-delà de cette position est tout à fait déraisonnable. Par conséquent, monsieur l'Orateur, il n'y a plus de conventions collectives proprement dites. Si le cœur lui en dit, le gouvernement peut accuser les autorités des Postes ou les employés de ne pas avoir été raisonnables. Il peut blâmer les employés d'avoir refusé ce qu'il leur proposait. Mais le président du Conseil du Trésor se trouve dans une impasse. Il a dû concéder, comme il l'a fait en réponse à ma question, que le gouvernement n'est pas disposé à aller au-delà du plafond de 6 p. 100. Si cette formule doit être appliquée à tout le pays, j'exhorte le président du Conseil du Trésor et tous les autres membres du gouvernement à veiller à ce qu'elle soit appliquée.

Ce que le ministre nous a dit cet après-midi ne nous a pas du tout convaincus de son objectivité. Il se peut que les deux parties fassent preuve d'entêtement, mais il faut dire que nous avons eu un bon spectacle d'entêtement et de suffisance cet après-midi.

• (6.40 p.m.)

L'hon. M. Drury: Le député permet-il qu'on lui pose une question?

[L'hon. M. Stanfield,]

L'hon. M. Stanfield: Oui.

L'hon. M. Drury: Le chef de l'opposition (M. Stanfield) a laissé entendre que le gouvernement avait eu tort de dire que son offre était raisonnable et aussi d'insister sur cet aspect raisonnable. Selon lui, semble-t-il, l'offre du gouvernement n'est pas raisonnable et en s'y tenant et en la supposant raisonnable, le gouvernement est mal avisé. Je ne suis pas sûr qu'il veuille que nous ne soyons pas raisonnables et que nous allions au delà de la limite que nous jugeons raisonnable. Donc, si l'offre du gouvernement n'est pas raisonnable, me dirait-il ce que serait une offre raisonnable? Avant les augmentations les salaires des postiers dépassaient ceux en vigueur dans l'industrie canadienne; si l'offre du gouvernement n'est pas raisonnable, que serait à ses yeux une offre raisonnable? Le représentant me dit que ma description d'une offre raisonnable n'en est pas une.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, d'abord si le ministre veut que je règle un différend, il devra démissionner ou venir de ce côté-ci. Deuxièmement, le ministre a lui-même exhorté à la prudence dans les comparaisons. Il n'a pas montré cet après-midi pourquoi il était raisonnable de comparer les salaires en discussion avec une moyenne canadienne. Il n'a pas fourni la moindre preuve qu'il s'agit là d'une comparaison raisonnable. Or, le ministre et le premier ministre (M. Trudeau) la lancent à tout bout de champ. Mais ils prennent toujours soin de dire que l'on devrait être prudent en matière de comparaison. Le ministre a dit simplement que les salaires des postiers dépassaient les salaires moyens mais qu'est-ce qui me fait dire, à moi ou à n'importe qui, qu'il s'agit là d'une comparaison raisonnable.

L'hon. M. Olson: Vous avez assez cherché la petite bête pour dire que ce n'est pas raisonnable.

L'hon. M. Stanfield: J'ai dit tout simplement que d'après le président du Conseil du Trésor (M. Drury) lui seul est parfaitement raisonnable et que les autres ne le sont pas. Ne vous donnez pas la peine de secouer la tête car j'ai entendu le ministre nous vanter son bon sens. Je dis simplement que le gouvernement s'en tient, de toute évidence, à la politique des principes directeurs et qu'il n'y a par conséquent pas de négociations collectives au sens usuel du mot. Ce sont là des faits incontestables, d'après moi.